
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS

5 MAI 2014

Le Conseil Communautaire s'est réuni le Lundi 5 Mai 2014 à 20h00 à SAINT-PIERRE LE CHASTEL, Salle de la mairie, sous la Présidence de Lionel MULLER.

Date de convocation : 29 Avril 2014
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres votants : 20

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, LEROY Anthony, GUILLOT Gérard, COURTADON Geneviève (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, KLOSTER Françoise, CAILLOUX Luc, DO COUTO Séverine, CERCY Jean-Paul (Chapdes-Beaufort), SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, CHOMETTE Odile (La Goutelle), SERVIERE Gilles, GALICHET Julien (Montfermy), OUACHEM Jean-Pierre, RABAT Jean-Louis (Pontgibaud), TIXERONT Gérard, TEISSANDIER Eliane (St Jacques d'Ambur), GIRAUD-VIALETTE Janette, GOY Jean-Paul (St Pierre le Chastel)

Excusé : BOURGAILH Mathias

Secrétaire de Séance : Janette GIRAUD-VIALETTE

DESIGNATION DES DELEGUES AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Pontgibaud Sioule et Volcans est géré par un conseil d'administration composé de 15 membres, le Président, membre de droit, 7 membres élus et 7 membres nommés par le Président.

Il est présidé par le Président de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans.

Le Conseil Communautaire DESIGNNE comme délégués au CIAS Pontgibaud Sioule et Volcans :

RABAT	Jean-Louis	Elu communautaire
KLOSTER	Françoise	Elue communautaire
LABONNE	Marie-Jeanne	Elue communautaire
GALICHET	Julien	Elu communautaire
COURTADON	Geneviève	Elue communautaire
TIXERONT	Gérard	Elu communautaire
VIALETTE-GIRAUD	Janette	Elue communautaire
COHADON	Françoise	Membre nommé
PAYS	Florence	Membre nommé
MOUTARDE	Josiane	Membre nommé
JAVION	Christelle	Membre nommé
MALLEPERTUS	Roland	Membre nommé
POURTIER	Marie-Claire	Membre nommé

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Vu les articles L.5211-12, R.5214-1, R5.5332-1 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la Loi n°92-108 modifiée du 03 février 1992,

Vu le Décret n° 2013-362 du 26 avril 2013,

Pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), l'indemnité des élus est basée sur l'Indice brut mensuel 1015 applicable en Mars 2014 d'un montant de 3 801,74 € mensuel.

Compte tenu de la population de la CCPSV, le taux maximal applicable est celui des Communautés de communes de

Compte tenu de la population de la CCPSV, le taux maximal applicable est celui des Communautés de communes de 3500 à 9999 habitants : Président = 41,25% soit 1 568,11 € / Vice-président = 16,50% soit 627,24 €

La loi prévoit que l'enveloppe d'indemnités maximale des élus pour notre communauté de communes est égale à l'indemnité du Président et de 4 Vice-présidents soit 4 077,07 €.

Le nombre de vice-présidents peut représenter 30% de l'effectif du conseil communautaire, soit 6 pour la CCPSV mais sans augmenter l'enveloppe maximale d'indemnités.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents décide de fixer le montant des indemnités de fonctions des élus comme présentées ci-dessous à compter du 1^{er} Mai 2014 :

NOM Prénom	Fonction	Indice de référence	Taux attribué	Indemnité mensuelle Brute
MULLER Lionel	Président	IB 1015	28,87 %	1 097,56 €
LEROY Anthony	Vice-président	IB 1015	13,06 %	496,51 €
VIALETTE-GIRAUD Janette	Vice-présidente	IB 1015	13,06 %	496,51 €
GRANGE Jean-Claude	Vice-président	IB 1015	13,06 %	496,51 €
RABAT Jean-Louis	Vice-président	IB 1015	13,06 %	496,51 €
TIXERONT Gérard	Vice-président	IB 1015	13,06 %	496,51 €
SABY Frédéric	Vice-président	IB 1015	13,06 %	496,51 €

COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Le Président propose la création de 6 commissions de travail et de 3 commissions fonctionnelles.

Le Président précise que ces commissions de travail sont ouvertes aux conseillers municipaux qui le souhaitent. Chaque conseiller volontaire pourra choisir de participer à une des commissions intercommunales.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents, décide la création des commissions et des désignations suivantes :

COMMISSION 1 – ECONOMIE

- Anthony LEROY

- Jean-Claude GRANGE

- Frédéric SABY

- Gilles SERVIERE

- Gérard TIXERONT

- Janette GIRAUD-VIALETTE

- Mathias BOURGAILH

- Gérard GUILLOT

Sous commission 1/1 - AGRICULTURE

- Anthony LEROY

- Jean-Paul CERCY

- Jean-Paul GOY

- Eliane TEISSANDIER

- Gilles SERVIERE

COMMISSION 2 – HABITAT/ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- Janette GIRAUD-VIALETTE

- Geneviève COURTADON
- Jean-Paul CERCY
- Luc CAILLOUX
- Jean-Pierre OUACHEM

- Odile CHOMETTE
- Julien GALICHET
- Séverine DO COUTO

COMMISSION 3 – POLITIQUE ENFANCE/JEUNESSE

- Jean-Claude GRANGE

- Geneviève COURTADON
- Marie-Jeanne LABONNE
- Séverine DO COUTO

- Françoise KLOSTER
- Mathias BOURGAILH

COMMISSION 4 – AFFAIRES SOCIALES

- Jean-Louis RABAT

- Geneviève COURTADON
- Françoise KLOSTER
- Marie-Jeanne LABONNE

- Julien GALICHET
- Gérard TIXERONT
- Janette GIRAUD -VIALETTE

COMMISSION 5 – TOURISME ET COMMUNICATION

- Gérard TIXERONT

- Janette GIRAUD-VIALETTE
- Mathias BOURGAILH
- Frédéric SABY
- Anthony LEROY

COMMISSION 6 – VIE ASSOCIATIVE/SPORT ET CULTURE

- Frédéric SABY

- Jean-Louis RABAT
- Eliane TEISSANDIER
- Gérard GUILLOT

- Françoise KLOSTER
- Janette GIRAUD-VIALETTE

COMMISSION DES FINANCES/TRANSFERT DE CHARGES

- Lionel MULLER

- Anthony LEROY
- Janette GIRAUD-VIALETTE
- Jean-Claude GRANGE
- Gérard TIXERONT

- Frédéric SABY
- Gilles SERVIERE
- Jean-Pierre OUACHEM
- Luc CAILLOUX

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)

Lionel MULLER

Titulaires

- Janette GIRAUD-VIALETTE
- Anthony LEROY
- Odile CHOMETTE

Suppléants

- Jean-Pierre OUACHEM
- Gérard TIXERONT
- Gérard GUILLOT

COMMISSION TRAVAUX

- Gérard TIXERONT

- Gérard GUILLOT
- Jean-Louis RABAT
- Julien GALICHET

DESIGNATION DES DELEGUES AU SMADC

Le Président expose au Conseil communautaire que suite à une modification des statuts du SMADC (Syndicat mixte pour l'Aménagement et le développement des Combrailles), il incombe désormais aux Communautés de Communes, qui adhèrent aux compétences obligatoires de ce syndicat, de désigner les délégués à cette instance en lieu et place des communes.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est proposé à l'assemblée de désigner :

GRANGE	Jean-Claude	BROMONT-LAMOTHE	Titulaire
AUGHEARD	Marie-Christine	CHAPDES-BEAUFORT	Titulaire
LABONNE	Marie-Jeanne	LA GOUTELLE	Titulaire
FAURE	Pierre	MONTFERMY	Titulaire
OUACHEM	Jean-Pierre	PONTGIBAUD	Titulaire
TIXERONT	Gérard	BROMONT LAMOTHE	Titulaire
VIALETTE-GIRAUD	Janette	PONTGIBAUD	Titulaire
LEROY	Anthony	BROMONT-LAMOTHE	Suppléant
GUILLOT	Jean-Luc	CHAPDES-BEAUFORT	Suppléant
CHOMETTE	Odile	LA GOUTELLE	Suppléant
FAURE	Maryline	MONTFERMY	Suppléant
DUMORTIER	Gérard	PONTGIBAUD	Suppléant
ROSSIGNOL	Lucette	SAINT-JACQUES D'AMBUR	Suppléant
ROUDAIRE	Jacques	SAINT-PIERRE LE CHASTEL	Suppléant

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la proposition présentée ci-dessous,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Le Président expose au Conseil communautaire qu'un siège au Comité de programmation LEADER (Fond européen) du GAL Pays des Combrailles est dédié à la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est proposé à l'assemblée de désigner :

- **Anthony LEROY** comme représentant la CC Pontgibaud Sioule et Volcans

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la proposition présentée ci-dessous,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU PLH COORDONNE SUR LE TERRITOIRE DES COMBRAILLES

Le Président expose au Conseil communautaire que dans le cadre de l'élaboration coordonnée et mutualisée des Programmes Locaux pour l'Habitat (PLH) au niveau des Combrailles, il y a lieu de désigner des élus référents pour la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans.

Il est proposé les représentants suivants :

- **Janette GIRAUD VIALETTE – Titulaire**
- **Lionel MULLER - Suppléant**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la proposition présentée ci-dessous,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

DESIGNATION DE MEMBRES AU COMITE DE PILOTAGE SCOT DES COMBRAILLES

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans au Comité de Pilotage du SCOT des Combrailles.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire désigne au Comité de Pilotage du SCOT des Combrailles :

- **Jean-Claude GRANGE, comme délégué titulaire**
- **Gérard TIXERONT, comme délégué suppléant.**

DESIGNATION D'UN DELEGUE « ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS »

Le Président expose au Conseil Communautaire que dans le cadre du dispositif « Accueil et accompagnement de nouveaux arrivants sur le territoire », Le SMAD des Combrailles a obtenu la certification AFNOR, début 2014.

Pour contribuer au bon accompagnement des nouveaux arrivants, la certification implique qu'un élu soit désigné délégué à l'accueil de ces personnes sur chaque territoire.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire désigne comme « Délégué à l'Accueil des Nouveaux Arrivants », Jean-Louis RABAT.

DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'OFFICE DE TOURISME DES COMBRAILLES

Le Président expose que l'Office de Tourisme des Combrailles est un office intercommunautaire de statut EPIC, qui couvre un large territoire composé de 103 communes adhérant au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et de Développement des Combrailles (SMADC) et réparties sur 9 communautés de communes. Il a pour missions l'accueil et l'information, la promotion, la commercialisation, l'observation et le développement touristique.

L'organe décisionnel est un Comité de Direction de 23 membres, composé d'élus et de prestataires touristiques, représentatifs des acteurs touristiques du territoire. Les 12 élus sont désignés par le Comité Syndical du SMADC suite aux élections municipales et communautaires et proposés par les Communautés de Communes. Les 11 professionnels sont élus par les prestataires touristiques des Combrailles.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire désigne comme représentant à l'Office de Tourisme des Combrailles, Janette GIRAUD VIALETTE.

DESIGNATION DES DELEGUES A L'EMI PSV

Le Président expose que les statuts de l'Ecole de Musique Intercommunale Pontgibaud Sioule et Volcans prévoit que 4 sièges au Conseil d'Administration de celle-ci soit dédiés aux représentants de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire désigne comme représentant à l'Ecole de Musique Intercommunale Pontgibaud Sioule et Volcans :

- **Frédéric SABY**
- **Françoise KLOSTER**
- **Geneviève COURTADON**
- **Jean-Louis RABAT**

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ADEAC

Le Président expose que l'Association de Développement de l'Enseignement Artistique en Combrailles (ADEAC) prévoit dans statuts que la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans soit représenté par un délégué.

Cette association, qui regroupe notamment l'Union Musicale en Combrailles, les Ecoles de Musique du Sioulet-Chavanon et de Pontgibaud, Sioule et Volcans, a pour but : de faciliter l'apprentissage de la musique et l'accès à l'enseignement artistique de qualité sur le territoire des Combrailles (recrutement mutualisé des professeurs, délocalisation des cours, etc.) ; de favoriser les projets de mutualisation et de coopération ainsi que l'élaboration de projets musicaux collectifs (généralisation de l'intervention musicale en milieu scolaire, auditions communes de élèves, mise en commun des examens et des partitions, développement de projets culturels, etc.).

Les membres de l'ADEAC sont répartis en 3 collèges : collège des organismes gestionnaires d'école de musique; collège des personnes morales de droit public qui souhaitent contribuer à la réussite de l'association, au titre duquel les représentants du SMADC et des communautés de communes Sioulet-Chavanon, Pontgibaud Sioule et Volcans et Manzat Communauté sont membres de droit du Conseil d'administration.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents DESIGNNE Frédéric SABY, comme représentant à l'Association de Développement de l'Enseignement Artistique en Combrailles.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIEG

Le Président expose que compte tenu de la délibération du 5 décembre 2009 du Comité Syndical approuvant la modification statutaire du SIEG du Puy-de-Dôme pour permettre l'adhésion des EPCI au titre de la compétence optionnelle Eclairage Public, et la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans en date du 17 juin 2010, celle-ci doit être représentée au Comité Syndical et désigner par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents, de désigner au Comité Syndical du SIEG :

- Anthony LEROY, comme délégué titulaire,
- Janette GIRAUD-VIALETTE, comme délégué suppléant

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIEG

Le Président expose que compte tenu de la délibération du 5 décembre 2009 du Comité Syndical approuvant la modification statutaire du SIEG du Puy-de-Dôme pour permettre l'adhésion des EPCI au titre de la compétence optionnelle Eclairage Public, et la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans en date du 17 juin 2010, celle-ci doit être représentée au Comité Syndical et désigner par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents, de désigner au Comité Syndical du SIEG :

- Anthony LEROY, comme délégué titulaire,
- Janette GIRAUD-VIALETTE, comme délégué suppléant

DESIGNATION DE DELEGUES A LA COMMISSION CHAINE DES PUY-FAILLE DE LA LIMAGNE

Le Président rappelle la candidature de la Chaîne des Puy – Faille de la Limagne pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial auprès des instances de l'UNESCO et que les acteurs publics et privés du territoire concerné sont pleinement associés au projet.

Dans ce cadre, il est proposé à la CCPSV de désigner un délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger à cette commission.

Le Président **Lionel MULLER** se porte candidat comme délégué titulaire et **Gérard TIXERONT** en tant que délégué suppléant.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres DESIGNNE les candidats proposés ci-dessus.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CNAS

Vu l'article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre »

Vu l'article 71 de la loi N°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.

Vu l'article 5 de la loi N°2001-2 du 3 janvier 2001 à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics confier à titre exclusif la gestion de tout ou une partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans, par délibération en date du 16 Aout 2010 à la Caisse Nationale d'Action Sociale (CNAS), le Président expose qu'il y a lieu de désigner un élu délégué.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres DESIGNNE GENEVIÈVE COURTADON, comme élue déléguée au CNAS.

DESIGNATION DELEGUE COMMUNAUTAIRE AU COLLEGE DE PONTGIBAUD

Vu le Décret n° 2013-895 du 4 octobre 2013 relatif à la composition et aux compétences du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Le Président expose qu'il y a lieu de désigner un représentant du groupement de communes auquel est rattaché l'établissement, Collège Anna Garcin de Pontgibaud, pour siéger au Conseil d'Administration.

Après délibération, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **DESIGNE Frédéric SABY, comme représentant de la CCPSV au Conseil d'Administration du Collège Anna Garcin de Pontgibaud.**

DESIGNATION DELEGUE COMITE DE JUMELAGE

Le Président rappelle que le jumelage des communes regroupées à la CCPSV avec les communes de CZARNA DABROWKA a été décidé par le serment de jumelage signé le 20 octobre 2000.

Il exprime la volonté des communes de favoriser en tout domaine les échanges entre leurs habitants pour développer, par une meilleure compréhension mutuelle, le sentiment vivant de la fraternité européenne.

Les statuts du comité de jumelage prévoit que la CCPSV doit être représentée au Conseil d'Administration par un membre désigné.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres DESIGNNE Janette GIRAUD VIALETTE, comme élue déléguée au Comité de jumelage.

DESIGNATION DELEGUE PLATEFORME 21

Le Président expose que la Communauté de Communes adhère, depuis 2012 à la PLATEFORME 21. C'est un outil d'animation, d'échange et de mutualisation des informations et pratiques sur le développement durable, cette association est au service des acteurs professionnels et institutionnels du Massif central, dont l'objectif est d'amener des structures peu habituées à dialoguer entre elles à partager connaissances, expériences, projets et recherches de solutions ; les inciter à mettre en œuvre le développement durable.

Après délibération, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres DESIGNNE :

- **Anthony LEROY, comme représentant titulaire**
- **Janette GIRAUD-VIALETTE, comme représentante suppléante de la CCPSV au Conseil d'Administration de l'Association PLATEFORME 21**

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT – CAISSE DES DEPOTS – LOGEMENTS CHAPDES BEAUFORT

Le Président expose que la Caisse des dépôts et Consignations a consenti un prêt pour le financement d'une opération de création de 2 logements locatifs, situés rue de la Chartreuse à CHAPDES-BEAUFORT.

Après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisé, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents DELIBERE pour le financement de cette opération, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant de 206 968 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne de Prêt	PLUS
Montant	206 968 €
Durée totale de la ligne de Prêt	32 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60% Révisions des taux d'intérêt à chaque échéance en fonction du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêt différés Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés

Modalités de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances	De 0% à 50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

A cet effet, le Conseil Communautaire, AUTORISE son Président à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

REGLEMENT DES FRAIS DE DOSSIER DU PRET CREDIT AGRICOLE ET FRAIS DE VENTE SAUVAGE

Le Président expose que compte tenu que le projet BOUCHERIE/LOGEMENT s'exécute à la fois pour les logements sur le budget principal de la CCPSV et pour la Boucherie sur le budget annexe immobilier d'entreprise, il y a lieu de répartir certaines dépenses concernant les frais de dossier du dossier de prêt et des frais de notaires qui n'avaient pas été repartis de cette manière au moment de l'élaboration du budget, il est proposé les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Budget immobilier d'entreprise

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF – 627 – Services bancaires et assimilés		+ 75.00€
DF – 2115 – Immobilisation corporelles terrains bâtis		+ 287.53€
RF – 74751 – Groupements de collectivités GFP de rattachement	- 362.53€	
RF – 74751- Groupements de collectivités GFP de rattachement		+ 362.53€

Budget Communauté de Communes

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF - 657363 – Subventions de fonctionnement versées aux organismes publics à caractère administratif		+ 362.53€
DF - 020 - Dépenses imprévues	- 362.53€	

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **ADOpte** les modifications budgétaires présentées ci-dessus.

RECRUTEMENT DU CHARGE DE MISSION ENFANCE/JEUNESSE

Dans le cadre de la prise de compétence Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP), suite à la réforme des rythmes scolaires, les élus ont réfléchi aux différentes solutions afin d'assurer la bonne mise en œuvre de ce service. La possibilité de créer un Centre de Loisirs associatif pour notre territoire semblait opportun.

Afin de travailler sur la définition du projet de Centre de Loisirs et sur la mise en œuvre et l'organisation des TAP pour la rentrée scolaire 2014, en accompagnant les communes dans cette organisation, le conseil communautaire du 13/03 a décidé de créer un poste de chargé de mission ENFANCE/JEUNESSE, Cadre B, d'Animateur Territorial contractuel, à mi-temps (17h30) à compter du 01/04/2014 jusqu'au 31/08/2014, soit une durée de 5 mois.

Afin d'assurer la direction du Centre de Loisirs, le candidat devra obligatoirement avoir un diplôme d'animation équivalent au BPJEPS.

Ce poste pourra évoluer dans le cadre associatif comme directeur de centre de Loisirs et animateur d'activités TAP.

Le candidat retenu est Jean-François BLANQUET, ayant une expérience de plusieurs années en tant que Directeur de Centre de Loisirs et animateur et titulaire du BPJEPS.